

INFORMATIONS MUNICIPALES / DIWAR AN TI-KËR

Mairie : ☎ 02.98.04.00.11

Horaires : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
du lundi au jeudi
8h30 - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi

19 rue de la Mairie - BP 58 - 29870

Mail : mairie@lannilis.bzh

Site : www.lannilis.bzh

Facebook :

<https://www.facebook.com/communedelannilis/>

Mémento Mairie

État civil - Élections

02.98.37.21.40

CCAS : 02.98.37.21.43

Urbanisme : 02.98.37.21.64

Secrétariat Services Techniques -

Travaux : 02.98.37.21.61

Service Eau : 02.98.37.21.51

Ateliers municipaux Croas An Drep

02.98.04.04.23

Coordination Enfance et Jeunesse

02.98.37.21.57

Animateur Jeunesse 06.25.74.53.19

Centre de Loisirs 02.98.37.21.27

Crèche - Halte garderie

02.98.37.23.07

Relais Parents Assistants Maternels

02.98.37.21.28

Accueil Périscolaire Kergroas

02.98.37.21.26

Restauration scolaire 02.98.04.05.36

Médiathèque 02.98.04.46.82

Police Municipale

☎ 02.98.37.21.56

Fêtes et Cérémonies

☎ 02.98.37.21.60

Numéros d'urgence

Samu ☎ 15

Pompiers ☎ 18

Gendarmerie ☎ 17

☎ 02.98.04.00.18

Urgence gaz ☎ 0 810 433 029

Urgence Eau Assainissement :

semaine après 17 h 30 et WE

06.08.41.49.75

Pharmacie de service

☎ 3237

Numéro pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous.



Marché hebdomadaire

le mercredi de 9 h à 12 h

BIM : les annonces sont à déposer avant le mardi, 12 h, en Mairie.

bim@lannilis.bzh

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX HABITANTS DE LANNILIS : confectionnés par des bénévoles, la distribution gratuite des masques alternatifs en tissu a eu lieu lundi, puis mercredi sur le marché au profit, en premier lieu, des personnes vulnérables. Au vu du stock de masques restant, une dernière séance de distribution, ouverte à tous les habitants de Lannilis n'ayant pas encore retiré leur masque, est organisée samedi 16 mai, à la salle Yves Nicolas, de 9 h à 12 h. Il sera demandé de signer une décharge concernant l'utilisation du masque (prévoir un crayon).

REPRISE D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE LA MAIRIE :

- Les services d'accueil en mairie (accueil, état civil, CCAS, secrétariat des services techniques...) sont ouverts depuis le 11 mai. La mairie est ouverte au public **uniquement sur rendez-vous**. Vous pouvez joindre le ou les services concernés par téléphone ou par mail.

- L'école de Kergroas a réouvert ses portes. Les services périscolaires (matin, soir) et restauration scolaire sont assurés.

- Le multi-accueil et le RPAM ont également réouvert. Les enfants sont accueillis depuis le 11 mai.

- La médiathèque l'Apostrophe va réouvrir en 3 phases :

1^{ère} phase : du 11 au 22 mai, accueil des adhérents uniquement pour le retour des documents salle Alain Le Gall. 6500 documents sont attendus. Phase de quarantaine : les documents devront restés 10 jours sur table.

2^{ème} phase : à partir du 26 mai, possibilité de retirer des documents en "drive".

3^{ème} phase : à partir du 9 juin, accueil du public dans les locaux de la médiathèque et maintien du "drive".

Pour l'ensemble de ces services, des protocoles ont été mis en place :

Les locaux accueillant des mineurs sont interdits aux parents. L'accueil des enfants se fait dès l'entrée des locaux. En mairie, lors des rendez-vous, le port du masque est obligatoire.

Merci de bien vouloir respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) : l'accueil téléphonique et la communication par mail reste privilégiées cette semaine. Vous pouvez dès aujourd'hui prendre rendez-vous. Comme pour les autres services, il sera demandé aux personnes de se présenter munies d'un masque de protection. Contactez le CCAS au 02.98.37.21.43 ou par mail : nolwenn.roue@lannilis.bzh.

DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR 2021 : mardi 19 mai, à 11 h 30, à la mairie de Lannilis. Chaque citoyen peut être appelé à siéger en tant que juré à la Cour d'Assises du Finistère, aux côté de juges professionnels. Pour cela, un tirage au sort est effectué publiquement parmi les électeurs de la commune, âgés d'au moins 23 ans au cours de l'année 2021 et qui n'ont pas siégé pendant les 5 dernières années. 12 noms seront tirés au sort pour établir la liste préparatoire parmi lesquels 4 jurés seront retenus pour la commune de Lannilis.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

Depuis le début du confinement, le marché hebdomadaire s'est restreint à la présence de quelques commerçants. À ce jour, la commune est autorisée à le rouvrir entièrement mais selon des conditions sanitaires strictes. Ainsi, le marché va occuper dorénavant les espaces suivants pour permettre aux étals de s'étendre :

Place Leclerc, voie longeant cette place côté Notaire, partie de la rue Jean Tromelin, place de l'Auditoire, rue Audren de Kerdrel.

Ces voies sont donc interdites à la circulation et au stationnement. Les règles inhérentes au code de la route demeurent inchangées, ce qui implique que chaque véhicule en stationnement gênant fera l'objet d'une mise en fourrière avec verbalisation. D'un point de vue sanitaire sur le marché proprement dit, les obligations pour la clientèle sont les suivantes :

Un seul sens de circulation à emprunter sans retour en arrière. Tout oubli nécessite de poursuivre le tour pour revenir au point souhaité. Chaque client respectera une distance d'un mètre avec son entourage. Obligations pour y entrer et sortir (2 entrées et 2 sorties côté espace Lapoutroie et rond-point de la place Leclerc) et de se nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique.

Ne pas se regrouper, interdiction d'accéder aux denrées et ne pas y toucher. Seul le commerçant le fera.

Le port du masque est fortement conseillé. En tout état de cause et pour toutes questions, bien vouloir se rapprocher des élus et des agents communaux présents sur le marché.

INFORMATIONS MUNICIPALES / DIWAR AN TI-KÉR

CHIENS ERRANTS : le confinement décidé suite à la crise du coronavirus ne doit pas faire oublier certaines règles élémentaires dans le cadre du bien vivre ensemble. Ainsi la Police Municipale constate encore et malheureusement la présence de chiens errants. Cette situation engendre une sanction contraventionnelle de 2^{ème} classe dont le montant s'élève à 35 € sans prévaloir des frais indus quant à la capture de ceux-ci et de leur garde le cas échéant. De surcroît, il est rappelé que les chiens, à l'occasion de leurs ballades dans les zones urbanisées, doivent être tenus en laisse d'après le règlement sanitaire départemental qui stipule entre autre de ne pas les laisser déferler sur les voies de circulation et notamment les trottoirs. Ces vicissitudes sont également sanctionnées par des amendes. La collectivité compte sur votre compréhension en ces temps déjà bien complexes pour chacun d'entre nous.

RAPPEL DES HORAIRES CONCERNANT LES NUISANCES EN MATIÈRE DE BRUIT DE VOISINAGE : suivant l'arrêté préfectoral n° 2012 - 0244 du 1^{er} mars 2012, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc... ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h 30, le samedi, de 9 h à 19 h, le dimanche et jours fériés, de 10 h à 12 h.

FRELON ASIATIQUE : les mesures de confinement prises pour limiter la propagation du COVID-19 ne permettent pas à la CCPA et la commune de Lannilis de lancer de manière optimale l'opération de lutte contre le développement du frelon asiatique. En effet, la commune de Lannilis ne peut pas assurer le bon déroulement de la procédure prévue dans le cadre de la destruction d'un nid chez un particulier, notamment le contrôle préalable par le référent communal.

Lorsque le nid est de taille supérieure à 10 cm et/ou qu'il abrite plusieurs frelons asiatiques, sa destruction nécessite le recours à un professionnel pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, après signalement en mairie au 02.98.37.21.61 ou 02.98.04.00.11 de la présence d'un nid de frelons asiatiques et uniquement lorsque vous l'avez localisé, la commune vous communiquera la liste des entreprises agréées pour la destruction. Vous pourrez alors convenir d'un rendez-vous avec l'une d'entre-elles pour l'intervention. S'il s'agit d'une autre espèce, la prestation de destruction ne sera pas prise en charge par la CCPA.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : les relevés annuels des compteurs d'eau débuteront le lundi 18/05 prochain. Merci de dégager l'accès aux compteurs. En cas d'impossibilité d'accéder aux compteurs, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres. Merci de bien vouloir le renvoyer en mairie dans les meilleurs délais.

État Civil / Ar marilhò

➤ **NAISSANCE** : Malonn Souliman.

➤ **DÉCÈS** : Marie Thérèse Leroy née Roudaut.

INFOS CCPA / TITOUROÛ CCPA

ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES :

L'Hôtel de Communauté est fermé physiquement au public. Nos services sont joignables du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture à 16 h 15 le vendredi) au 02.98.37.66.00. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr.

- **Le service de ramassage des ordures ménagères** : la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

Attention - jours fériés : en raison du 21/05, toutes les collectes prévues le vendredi 22/05 seront décalées au samedi 23/05.

La Direction de la CCPA a échangé avec la gendarmerie concernant les déplacements pour le dépôt des déchets aux points d'apports volontaires. Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique, il est possible de vous y rendre munis de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

- **Service eau et assainissement** : en cas d'urgence, merci de contacter le 02.30.26.02.82 ou sea@pays-des-abers.fr.

- **La Maison de l'Emploi** : La maison de l'emploi est également fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02.90.85.30.12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org.

- **Le Port de l'Aber Benoît** : le service reste joignable par téléphone uniquement pour les urgences au 06.19.87.75.39.

INFOS CCPA / TITOUROÛ CCPA

DÉCHÈTERIES DU PAYS DES ABERS :

La Communauté de Communes du Pays des Abers informe ses usagers de modifications sur les jours d'ouverture des déchèteries et du maintien de la fermeture des aires de déchets verts, pour non-conformité au regard des normes en vigueur, à compter du 11/05.

Pour continuer d'assurer ce service, une réhabilitation des aires de déchets verts serait nécessaire pour prévenir tout accident ou pollution susceptible de dégrader le milieu environnant. Cependant, dans un court délai, la CCPA n'est pas en capacité de supporter les coûts d'investissement d'une mise aux normes de ces 3 aires auxquels s'ajouteraient des coûts de fonctionnement liés principalement au gardiennage. En conséquence, le Président de la CCPA a donc été contraint de prendre la décision de fermer les aires de déchets verts jusqu'à nouvel ordre.

Les déchets verts sont acceptés sur les déchèteries de Lannilis, Plouguerneau, Bourg Blanc, Plouguin et Plabennec.

Par ailleurs, les déchets verts peuvent être une ressource pour les jardins. Les usagers sont encouragés à valoriser les déchets au moyen des différentes valorisations possibles : mulching, broyage, paillage et compostage.

A noter également que pour la période du 11 au 31/05, les conditions d'accès pour les particuliers restent également inchangées : le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule doit se terminer par le même chiffre que celui du jour. Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation correspond à un jour de fermeture pour l'une des déchèteries pourront accéder à cette même déchèterie le lendemain.

Les déchèteries de la CCPA situées à Plabennec et Lannilis seront ouvertes du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les déchèteries de Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc seront ouvertes aux jours et horaires habituels.

Plus d'information : 02.98.37.66.00 ou accueil@pays-des-abers.fr

EMPLOI - FORMATIONS / AN IMPLIJ

➤ Aide à domicile H/F : juillet, août, septembre. Vous recherchez un emploi ? Vous aimez aider les autres ? L'ADMR des 2 Abers recherche activement des personnes motivées pour venir en aide au quotidien à des personnes âgées et/ou handicapées. Missions : stimulation intellectuelle, aide aux courses, à la préparation et à la prise de repas, aide au lever, à la toilette et à l'habillage, accompagnement dans les déplacements, entretien du logement et du linge. Permis B et voiture obligatoires. Contrat CDD de 28 à 32 h hebdo. Salaire : à partir de 10,15 € / heure (selon qualification). Secteur d'intervention : Bourg Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Tréglonou, Tréouergat. Envoyez-nous votre CV ainsi qu'une lettre de motivation comprenant vos dates de disponibilités exactes à l'adresse suivante : ADMR des 2 Abers, 11 rue St-Jean Baptiste de la Salle, 29870 Lannilis ou par mail : admr2abers@29.admr.org.

➤ Le Moulin à Pizzas Tarec, recherche un(e) cuisinier(e) ou un pizzaiolo. 35 h par semaine. Du mardi au samedi, de 10 h - 14 h / 17 h - 21 h. Fermé le dimanche et le lundi. ☎ 02.98.04.02.89.

➤ École Diwan : vous êtes intéressés par l'enseignement bilingue breton/français "par immersion" ? Les demandes de renseignements et d'inscriptions pour la rentrée 2020/2021 peuvent être prises auprès de la directrice Mme Emma Lecat, par téléphone (02.98.48.18.30 ou 06.30.68.34.80) ou par mail skol.gwitalmeze@diwan.bzh. En cette période de crise sanitaire, nous ne proposons pas de portes ouvertes, mais nous recevons sur rendez-vous les familles désireuses de visiter l'école et de découvrir son fonctionnement ainsi que la pédagogie qui y est mise en œuvre. École Diwan - 3 rue Cullompton, 29830 Ploudalmézeau.

ANNONCES DIVERSES / TRAOU'ALL

SAUVONS LES HIRONDELLES :

Le cri d'alerte du groupe Finistère de la LPO Bretagne (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Un triste constat : la destruction des nids d'hirondelles est une pratique courante. Depuis environ 30 ans, la population des hirondelles a diminué en moyenne de 40 % dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquent, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration. Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante. Épuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid. N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques. Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à finistere@lpo.fr ou contactez-nous au 07.49.22.17.84. Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pouvons vous aider à trouver des solutions. Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux protégés. Article L 415-3 du code de l'environnement : la destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 3 ans d'emprisonnement.

INFOS SANTÉ - SOLIDARITÉ / YEC'HED HA SKOAZELL

PLOUGUERNEAU ACCUEIL SOLIDARITÉ : en raison de la crise du Covid-19 et pour faire suite aux dernières décisions gouvernementales, les activités du P.A.S sont suspendues pour les prochaines semaines (dépôts et braderies) et jusqu'à nouvel ordre. Par mesure d'hygiène, il est interdit de déposer sacs et divers devant le local. Avant de nous retrouver autour d'un café solidaire prenez soin de vous et de vos proches. Contact : 06.86.44.23.68.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE DU CLIC GÉRONTOLOGIQUE : le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, au 02.98.21.02.02.

PETITES ANNONCES / KORN AR PRONER

Artisans - Commerçants / Tud a vicher

LUCKY PIZZA assure ses livraisons de pizzas, plats, salades.... ainsi que le retrait des commandes en magasin, au 14 rue de la mairie à Lannilis. Commandez au 02.98.37.20.62, à partir de 18 h. Menu et horaires sur luckypizzalannilis.fr.

LES CAVES ADAM : heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir sur les jours et horaires habituels (mardi au samedi, 10 h - 12 h / 14 h - 19 h). Les mesures et gestes barrières ont été mis en place pour garantir votre sécurité. Hâte de vous retrouver !

ANNIE AMBIANCE DÉCO - 31 rue de la Roche : ouvert du mardi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le lundi et le mercredi après-midi). Vente et confection de masques pour adultes / enfants. ☎ 06.25.69.59.14.

Divers / A bep seurt

➤ **PERDU** : TROUSSEAU DE PLUSIEURS CLÉS, secteur Bois du Maire à Lannilis. ☎ 06.25.74.53.22.

LOISIRS - CULTURE - SPORTS / AN DUDIOÙ

Les rendez-vous des associations / Ar c'hevredigezhioù

L'ASSOCIATION JARDIN ARCHIPEL organise une vente de plants (fleurs, tomates, aromatiques...), produits par ses soins, le samedi 16/05, de 10 h à 16 h, place de l'Europe à Landéda. Jardin au naturel, participatif et ouvert à tous quel que soit son expérience. Contacts : jardin.archipel@gmail.com, <http://www.jardin-archipel.org/>.

L'Office de Tourisme des Abers / Ti an douristed

À partir du 18/05, les bureaux de l'Office du Tourisme du Pays des Abers vous ouvrent de nouveau leurs portes.

- Mercredi matin : Lannilis, de 9 h à 12 h 30.

- Jeudi et samedi matin : Plouguerneau, de 9 h 30 à 12 h.

Permanence téléphonique assurée du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Contacts : 02.98.04.70.93 - office@abers-tourisme.com.

Merci de penser à votre masque et au respect des gestes barrières ! Prenez soin de vous.



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

gouvernement.fr/info-coronavirus

0 800 130 000 (appel gratuit)

Il est plus difficile de ployer un arbre que de plier une corde